taines circonſtances, & de ne le point forcer à faire à plus grands frais une étoffe qui eſt moins bonne, & qu'il eſt obligé de vendre à bas prix.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

SUITE *du Mémoire ſur la néceſſité & l'utilité des Réglemens pour les Manufactures.*

C'eſt ſans fondement que les perſonnes qui s'oppoſent aux réglemens, avancent que les manufactures étrangeres n'en ont pas, d'où elles concluent que celles de France ne devraient point en avoir.

Avant que de leur prouver qu'elles ſe trompent à cet égard, tâchons de leur faire ſentir la néceſſité d'un réglement. Si la Police eſt plus ſévere en France que dans les autres Pays, cette ſévérité fait honneur au Gouvernement, & a pour objet de reprimer les eſprits turbulens, & d'aſſurer la tranquillité du public.

De même les réglemens qui font partie de la Police, obligent des Fabricans de mauvaiſe foi à bien travailler, afin que le Citoyen & l'Étranger ne ſoient pas trompés dans leurs achats. Car on ne diſconviendra pas que les étoffes faites en conformité des réglemens, ne ſoient ſupérieures à celles des Fabricans qui auraient la liberté de les faire à leur volonté, & toujours conformém^t. à leur intérêt perſonnel.

Enfin, une vérité dont tout le monde convient, c'eſt que pour ſe rendre habile dans quelque profeſſion que ce ſoit, il faut être long-temps apprentif. C'eſt en conſéquence de cette maxime que les apprentiſſages ſont longs.

Revenons à notre propoſition. Les manufactures étrangeres ont des loix pour aſſurer la bonne qualité de leur étoffe, puiſqu'elles ont des bureaux & des Gardes-Jurés ou *Egards* chargés d'examiner les étoffes avant que d'y mettre leurs plombs de fabriques. Cette aſſertion eſt prouvée par un certificat des Juges des manufactures de la Ville d'Aix la Chapelle. Preuve évidente que les manufactures étrangeres ont des loix auxquelles les Fabricans ſont aſſujettis.

On objectera ſans doute que les Anglais ne ſont génés par aucun réglement, & qu'ils font cependant de bons draps. J'en conviens; mais en ſuppoſant que juſqu'à préſent il n'y ait eu aucune fraude dans leurs fabriques, pourra-t-on en conclure qu'il n'y en aura jamais; & lorſque cela arrivera, à qui le particulier léſé pourra-t-il s'adreſſer?

La ſuite à l'ordinaire prochain.

CHANGES.

Av. 1766.	*Jeudi* 24.	*Ven.* 25.	*Sam.* 26.
Amſterdam.	55. 5 8^e.	55. 5 8^e.	55. 5 8^e.
Londres.	32 1 16^e.	32 1 16^e.	32 1 16^e.
Hambourg.	173 ¾ . .	173 ¾ . .	173 ¾ . .
Madrid.	15 4 6. .	15 4 6. .	15 4 6. .
Cadix. . .	15 2 6. .	15 2 6. .	15 2 6. .
Livourne. .	96 ¼ . .	96 ¼ . .	96 ¼ . .
Lyon, P. .	5 8^e. p. .	5 8^e. p. .	5 8^e. p. .

§. II.

NAVIRES *en armement.*

DE NANTES, *le* 19 *Avril* 1766.

Le Navire la *Gentille*, de 250 tonneaux, Capitaine *Fourneau*, & les *Deux Marguerites*, de 160 tonneaux, Capitaine *Bigot*, ſont en charge en ce Port; le premier pour Leogane & le ſecond pour la Guinée.

Il ſe trouve auſſi en charge dans ce même Port 6 Nav. Étr. ſçavoir, le *Neptune*, de 140 tonn. Cap^e. *Cornelis Pouzebout*; la *Demoiſelle Marie Elizabeth*, de 180 tonneaux, Capitaine *Jan de Hoog*, pour Bruges; l'*Elizabeth Marguerite*, de 140 tonneaux, Capitaine *Everd Hillers Junior*, pour Brémen; le *Lutyngeraaldel*, de 170 tonneaux, Capitaine *Albert Siebes*, pour Hambourg; le *Deſir du Frere*, de 100 tonneaux, Capitaine *Joris Altena*, pour Roterdam; & la *Notre-Dame du Pilier*, de 120 tonneaux, Capitaine *P. Mognos*, pour Bilbao.

POUDRE DE LIMONADE.

La vertu anti-ſcorbutique reconnue dans le citron, rend l'uſage de ce fruit néceſſaire au gens de mer qui ſe trouvent ſouvent attaqués du ſcorbut. C'eſt particuliérement pour eux que le ſieur Belleville a

inventé ſa poudre de limonade ſeche qui peut ſe tranſporter par-tout, & qui ſe conſerve très-long-temps ſans ſe corrompre. Il n'en faut qu'une cuillerée ordinaire pour un demi-ſeptier, au reſte, on peut en mettre plus ou moins ſelon ſon goût. Le S^r. Belleville avertit qu'il n'emploie pour ce travail que des vaſes de terre, ſçachant combien il eſt dangereux de ſe ſervir de vaſes de cuivre pour faire bouillir le citron. Il y a déja 3 ans que le ſieur Belleville continue de débiter ſa poudre avec ſuccès, & il ne fait renouveller cette annonce que pour les perſonnes qui n'en auraient eu aucune connaiſſance. Pour prévenir toute ſupercherie, il a ſoin de mettre ſon cachet & ſon paraphe ſur les bouteilles dans leſquelles eſt renfermé ſa poudre. Elles ſont de 3 & de 6 ℔. Un flacon de 3 ℔ peut faire 18 à 20 caraffes de limonade. Son magazin eſt rue de Grenelle F. S. G. vis-à-vis la fontaine, chez le Charon du Roi.

A V I S.

Le ſieur Deſchamps, Entrepreneur des Coches & Diligences des rivieres d'Aine & d'Oiſe, vient de faire arriver à Paris quatre bateaux chargés d'une quantité conſidérable de marbre en bloc avec cinq cent tranches de très-belle & bonne qualité; partie des marbres en bloc & les cinq cent tranches appartiennent au ſieur Contamine, propriétaire de la carriere de Contamine près Givet. Le ſieur Deſchamps eſt chargé de la vente des blocs & tranches du ſieur Contamine.

F I N A N C E S.

§. I.

De Londres, *le* 14 *Avril* 1766.

Actions ſur le Gouvernement & ſur les Compagnies.

ANn. réduites en 1751 à 3 p $\frac{0}{0}$ 87 $\frac{3}{4}$ à 7 8^e. — conſolidées par Georges II. & Georges III. d°. 89 $\frac{1}{8}$; — 1726, d°. — 1756, 3 $\frac{1}{2}$ p $\frac{0}{0}$ 92 $\frac{1}{2}$; — 1758, d°. 93 5 8^e. à 7 8^e. — 1760, 4 p $\frac{0}{0}$, 101 $\frac{1}{2}$; — 1763, d°. 100 $\frac{1}{4}$; — Marine, 1763 d°. — 1765, ann. à 3 p $\frac{0}{0}$; — d°. tontine; — d°. billets de loterie; — d°. * *omnium*.

Billets de l'Echiquier à 3 p $\frac{0}{0}$; — d°. nouveaux à 4 p $\frac{0}{0}$; — des vivres de la Marine, d°. 2 $\frac{1}{4}$.

Longues Ann. non-rachetables ſur le pied de 4 p $\frac{0}{0}$, 27 $\frac{1}{8}$ à $\frac{1}{4}$; — banque, 5 p $\frac{0}{0}$ 133 $\frac{1}{4}$ 5; — Comp. du Sud, 3 $\frac{1}{2}$ p $\frac{0}{0}$; — nouvelles d°. 88 $\frac{1}{8}$ à $\frac{1}{4}$; — 1751 d°. 87 5 8°. à $\frac{3}{4}$; — Comp. des In. 6 p $\frac{0}{0}$, 164 $\frac{1}{2}$; — ſes ann. 3 p $\frac{0}{0}$, 86 $\frac{1}{8}$; — billets de l'Inde 5 p $\frac{0}{0}$, 26 $\frac{6}{4}$

Extrait des Papiers Anglais.

Les Partiſans des anciens Miniſtres, pour ſe venger de l'affront qu'ils viennent de ſouffrir par la révocation de l'Acte du papier marqué de l'Amérique, & par les meſures que l'on prend actuellement pour faire retirer l'Impôt qu'ils avaient fait mettre ſur le cidre, cherchent à ſoulever contre le Gouvernement les Provinces qui ont été le plus leſées par le dernier impôt additionel que M. Pitt fit mettre ſur la bierre dans la derniere année du regne de Georges ſecond.

On ne peut pas mieux faire ſentir l'injuſtice & la dureté du dernier droit additionel ſur la bierre, qu'en rappellant au Lecteur l'origine de cet Impôt & les fâcheux effets qui en ont réſulté. Il fut projetté & établi par M. Pitt, pour fournir aux dépenſes d'une guerre longue & ruineuſe qui a augmenté la dette nationale de plus de ſoixante & dix millions ſterlings. Lui ſeul eut aſſez de crédit pour faire une pareille entrepriſe. Ce fut dans l'année 1761, que les moyens de l'Etat ſe trouvant inſuffiſans, il choiſit cette voie pour lever de l'argent, par préférence à une autre qui lui fut propoſée dans le même temps & qui conſiſtait à ajouter un droit d'un farding, pour livre ſur le prix du ſucre; on voit aiſément que cette derniere taxe étant plus générale, aurait produit au moins autant que l'autre. Elle eût été auſſi beaucoup plus juſte & plus impartiale, puiſqu'il eſt évident qu'elle portait ſur les gens du plus haut état, comme ſur le petit peuple: au lieu que tout le poids de l'augmentation des droits ſur la bierre, ne tombait que ſur la claſſe pauvre & laborieuſe de la nation, qui n'était nullement en état de ſupporter aucune ſurcharge. Ce qu'il y a de remarquable, c'eſt que quand cette taxe fut impoſée, elle fit très-peu ou même point d'impreſſion ſur l'eſprit du bas peuple, parce qu'on ne devait point commencer à la lever ſur le champ. Mais l'année ſuivante, quand les Braſſeurs jugerent à propos d'augmenter le prix de la bierre forte, le peuple ſe répandit en invectives non pas contre M. Pitt qui pour lors n'était plus dans le Miniſ-

tere, mais contre les Miniſtres qui étaient en place, & qui n'y avaient eu aucune part. Conſidérons à préſent combien ce droit injuſte eſt onéreux pour le peuple, & nous verrons clairement que ſon mecontentement n'était que trop fondé en raiſon.

La taxe, telle que le Parlement l'a réglée, n'était que de trois ſchelings ſur chaque baril de bierre, ce qui revenait à un farding ſur chaque quarte, & l'on ſuppoſait que cet impôt rapporterait au Gouvernement quatre cent mille livres ſterling. Mais au lieu d'un farding par quarte, le Braſſeur & le Débitant immaginerent qu'on pouvait hauſſer le prix juſqu'à un demi denier ſterling ou deux fardings. De cette façon la taxe impoſée par le Parlement ſe trouva doublée; elle faiſait donc pour le peuple une ſurcharge de 800000 livres ſterling que l'impôt ſur la dreche produiſit de moins qu'auparavant, par la raiſon que les conſommateurs de bierre ſe retrancherent ſur cette dépenſe, ou plutôt parce que la bierre perdit beaucoup de ſa qualité. Nous trouverons que la différence pour le peuple dut être de neuf cent mille livres, parce qu'il a fallu que le Gouvernement ait retrouvé ſur d'autres objets les cent mille livres ſterling, qu'il perdit ſur la dreche, laquelle ne lui rend plus que trois cent mille liv. ſterling.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

§. II.

Soixante-quatriéme Loterie de la Ville tirée le 25 Avril 1766.

Numéros.	Lots.
33030. . . .	. . . 50000 ℔.
28197. . . .	. . . 20000.
20152. . . .	. . . 10000.
28403. . . .	. . . 10000.

Charge a vendre.

Charge de Lieutenant de MM. les Maréchaux de France près le Bailliage de Rouen. Elle a de fort beaux priviléges & on en fera bon marché. On pourra s'adreſſer à Rouen à M. Lenoble, Maître des Comptes, rue Neuve des Jacobins, ou à M. le Gingois, Notaire à Caen.

Paiemens des rentes ſur l'Hôtel de Ville.

Payeurs. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiement d'Avril.
Deſchamps,	5e.	J.	2
Fauveau,	7e.	J.	2
Reynal,	10e.	L.	3
De Pigis,	11e.	J.	3
Streek-Caſtelle,	12e.	M.	3
Clouet,	19e.	J.	3
De la Rue,	22e.	M.	3
Amyot,	23e.	L.	3
Penchein,	25e.	J.	3
Baroy,	27e.	J.	2
Lenoir,	45e.	J.	3
De la Rue fils,	50e.	L.	3
Patu,	56e.	M.	2
Duval,	63e.	L.	2

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Avril. 1766.	*Jeudi* 24.	*Vendredi* 25.	*Samedi* 26.
Ac. des Indes. .	1337 ½ . . .	1340	1340 . . . .
Emp. de la Com.	414	. . . . .	414 . . . .
Prom. à 5 p ○/○. .	16 ½	. . . . .	16 ½ . . . .
Prom. à 4 p ○/○. .	. . . . .	36	36 ½ . . . .
Ac. des Fermes.	990	990	992 ½. . . .
Amortiſſement.	. . . . .	. . . . .	12. 3m . . .
2ſ. p. l. du Dix.	11 ½	11 ½	11 ½ . . . .
3e. Loterie. .	23	23	23 . . . .
Annuités. . .	425	425	426 . . . .
Coup. d'An. .	82	82. 82 ½. . .	82 ½ . . . .
Emp. de 50 mil.	19 ½ 19 . . .	19 ½ 20. 2m. .	. . . . .
Emp. de 30 mil.	19 ½ 20 . . .	19 ½ 20 . .	19 ½ . . . .
Col. 1759. . .	. . . . .	25. 15m . . .	. . . . .
Canada. . .	30½ 31. 32 ½ 10m	. . . . .	. . . . .
4e. L. Epoques.	10e. 23 . . .	9e. 23. 11e. 22 ½	10e. 22 . . .
Nouette. . .	23. 24 5m . .	23. 22 ½ . .	23. 23 ½ 24 2m 24 ½ 3m
CONTRATS.			
Sur la Ville. .	48 ½	. . . . .	. . . . .
Bretagne. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
3 p○/○ ſur les Cui.	. . . . .	. . . . .	. . . . .

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1766.

A Paris, de l'Imprimerie de Knapen, au bas du Pont St. Michel, 1766.

GAZETTE *DU COMMERCE*, DE L'AGRICULTURE *ET DES FINANCES.*

ANNÉE 1766. Du Samedi 3 Mai.

AGRICULTURE.

§. I.

SUITE *de l'amélioration des terres par l'Anonyme.*

LA culture des terres en coteau, bien loin de donner quelque satisfaction, ne présente au contraire qu'une perte certaine pour le propriétaire ou le Fermier. L'un ou l'autre sent, par la combinaison qu'il fait de toutes ses terres, que celles-ci empruntent tous les ans sur les bonnes. Leur produit modique rend le travail des hommes & des animaux inutile, & la Société en souffre. Il est cependant des moyens de remédier à ces inconvéniens. Pour y réussir, il faut, dans celles en plateau, où la bonne terre ne se trouve que d'un sommet ou monticule à l'autre, faire défoncer à bras ces sommets: en général, à deux pieds de profondeur, en mesurant du point le plus élevé, ils n'ont gueres que toise & demie de base. Ouvrant donc la terre de ce point du milieu à trois pieds de distance depuis 15 jusqu'à 18 pouces de profondeur; mettant la superficie d'un côté, & le tuf bien purgé de ces grosses pierres de l'autre, & finissant par renvoyer toute la terre dans le trou, mêlée de terres de vallées toujours voisines de la manœuvre, il résultera que ce qui était mauvais se trouvera en état de rapporter abondamment. Ces dépenses qui sont inévitables si l'on veut faire quelque fruit dans l'agriculture, & occuper des hommes que la misere chasse des campagnes pour en faire des fainéans ou des fripons, ne s'entreprennent que par un très-petit nombre de Particuliers qui même, ainsi que moi, ne le font qu'en petit; les frais devenant trop forts dès qu'il en faut partager le produit au temps de la moisson.

Dans les terres en coteau il est de la derniere nécessité, pour les rapprocher du point d'où elles sont déchues, de les labourer en travers. Mais je conseille préalablement à dessein de retenir toute espece d'engrais, de traverser ces terres de fossés d'un pied & demi d'ouverture sur 2 de profondeur, & de jetter la terre purgée des principales pierres vers la côte, ces fossés se multiplient selon la pente que l'on a à vaincre, observant de ne laisser jamais moins d'une bonne planche de terre entre ceux qui seront les plus multipliés & entre les autres à proportion. Les relevés des fossés, outre la propriété d'empêcher que les pluies n'enlevent les engrais, ont encore celle de retenir la terre végétale, & de donner lieu, avec le temps, aux planches de se niveler. Les relevés eux-mêmes peuvent servir: ils acquierent de la maniere que je propose ce travail, tout ce que l'on chercherait ailleurs pour y établir de la vigne. Cette plante, à la distance qu'on jugerait la plus convenable, trouverait par le soin qu'on prendrait de donner au pied de chaque sep de 4 années l'une, un peu de terre franche, de quoi vivre, & ferait pour le propriétaire ou le fermier, un augmentation de revenu. Bientôt les planches en contenant plus de terres végétales, four-

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

niraient aux récoltes au-delà de ce que faisaient originairement la piece entiere, & la vigne dédommagerait des frais des fossés.

Offrir de l'ouvrage aux Habitans de la campagne, & aider les Cultivateurs en favorisant l'utilité des dépenses que présentent ces idées, sera le moyen de fixer les bras dont on a besoin, & de faire naître le desir de les multiplier.

ÉTAT *du prix du Froment réduit au septier de Paris & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Mars dans les* GÉNÉRALITÉS *de la Rochelle, Rennes & Strasbourg, & du 15 Mars au 15 Avril dans celle de Rouen.*

LA ROCHELLE.				RENNES.				ROUEN.				STRASBOURG.			
Lieux des Marchés.	Prix			Lieux des Marchés	Prix.			Lieux des Marchés.	Prix.			Lieux des Marchés.	Prix		
	l.	s.	d		l.	s.	d		l.	s.	d.		l.	s.	d.
Barbezieux.	22	14		Auray.	30*	1	10	Andely.	16	18		Béfort.	18*	16	7
				Breſt.	28			Arques.	18	11	9				
				Hennebon.	23	12	6	Caudebec.	16	13	6				
Cognac.	20	6		Lannion.	22	11	9	Eu.	16	5	8	Colmar.	17	4	2
				Morlaix.	19	2	4	Evreux.	17	7	9				
				Nantes.	21	17	4	Giſors.	17	4					
LaRochelle.	19*	15		Pontivy.	20	8	9	Lions.	18			Haguenau.	14	5	4
				Quimper.	19	16		Magny.	19	2	6				
				Redon.	22	4		Montiviliers	18	8					
Marennes.	24*	10		Rennes.	19	12		Neufchatel.	16*	2		Landau.	13*	19	3
				St. Brieux.	21	6		Pont-Audemer.	18	18	1	Scheleſtat.	16	16	10
				St. Malo.	21	1	8								
St. Jean d'Angely.	22	11	3	Treguier.	22	10		Pont-de l'Arche.	18						
				Vannes.	19	12	3					Strasb.	14	10	8
				Vitré.	14*	9	7	Pont-l'Ev.	16	6	6				
Saintes.	24	7	6					Rouen.	19*	9	2	wiſſembourg.	16		
Prix Communs.				Prix Communs.				Prix Communs.				Prix Communs.			
From. le ſep.	22	7	3	From. le ſep.	21	15	2	From. le ſep.	17	12	7	From. le ſep.	15	18	11
Pain la liv.		2	6	Pain la liv.		2	5	Pain la liv.		2	3	Pain la liv.		2	2
Avoine le ſ.	7	18	4	Avoine le ſ.	7	10		Avoine le ſ.	7	9	6	Avoine le ſ.	5	11	
Foin le q.	1	12	6	Foin le quint.	1	19	3	Foin le q.	1	18	2	Foin le quint.	1	14	5
Paille le q.	1	1	2	Paille le q.	1	5	1	Paille le q.	1	8	3	Paille le q.		19	11

REMARQUES

Sur les obſervations météorologiques de M. Flangergues, de la feuille N°. 25 de la Gazette d'Agriculture, par M. de Mozé, de la Société d'Agriculture au Bureau du Mans.

On ne peut qu'applaudir à l'invention de M. Flangergues, en renfermant dans un vaſe conique de fer blanc un nombre déterminé de pouces cubes d'eau, éprouvant chaque jour combien le froid en a fait glacer, & comparant la différente épaiſſeur de la glace, & la différente quantité de pouces cubes gelés, avec la variation du thermometre, on pourra découvrir de nouveaux phénomenes. Celui que M. Flangergues a

remarqué, qui consiste en ce que la quantité de glace n'était pas toujours en proportion avec le froid, peut avoir plusieurs causes sur lesquelles je ne puis donner que des conjectures.

La premiere qui se présente, est que le froid peut être le même aux momens que l'on observe le thermometre à deux jours différens, sans avoir été le même dans le temps qui a précédé l'observation. Par exemple, quoique le 3 Janvier dernier & le 15 dudit mois, le thermometre marquât également à 7 heures du matin 5 dégrés 1 quart de froid, cependant il pouvait avoir marqué des dégrés bien plus bas pendant une grande partie de la nuit du 2 au 3 que pendant la nuit du 14 au 15, d'où il sera arrivé que la nuit du 2 au 3 aura donné 43 pouces cubes de glace, pendant que celle du 14 au 15 n'en aura donné que 27. Or, il est sûr que la glace ne se fond point pendant que le thermometre marque au-dessous de 0, ainsi cette glace augmentée par un plus grand froid, n'aura pas diminué quoique le froid ait diminué; je soupçonne même que la glace augmente pendant que le froid diminue, pourvu qu'il demeure aussi fort qu'il est nécessaire pour que le thermometre marque 0 ou au-dessous.

Une seconde cause possible des différences qu'a observées M. Flangergues, est le différent dégré de chaleur que pouvait avoir l'eau qui a servi aux observations des deux jours marqués; si on a pris de l'eau très-froide pour faire l'une des deux expériences, & de l'eau moins froide pour faire l'autre, il est tout naturel qu'il en ait résulté des différences.

J'observerai à ce sujet que le thermom^e. dont je me sers ne marque 0 au moment où l'eau gele, que quand j'ai eu l'attention de placer auparavant pendant quelque tems le thermometre, l'eau dont je veux me servir, & le vase qui la contient, dans un même lieu, afin que le froid qu'ils éprouveront partent d'un même point; encore faut-il que l'eau & le thermometre ne touchent point des corps plus froids les uns que les autres, & que le volume d'eau ne soit point trop épais.

Une troisiéme cause possible de ces différences, est le plus ou le moins de vent, ou le plus ou le moins d'agitation de l'eau. Les voyageurs nous disent que l'Océan ne gele pas, même dans ses parties les plus septentrionales, & que les rochers de glace qu'on y voit, prennent leur origine ou des mers plus renfermées ou des fleuves & lacs qui s'y déchargent, c'est d'ailleurs un proverbe commun, que quand il fait du vent la gelée n'assied pas; si la gelée n'assied pas, le thermometre descend-il moins? Il faut convenir que j'ai lieu de le penser suivant une observation que je ne dois pas taire.

Le 20 Novembre 1765, par un vent Nord Est qui soufflait sur le thermomettre, le vif-argent ne descendit point plus bas que d'un dégré & demi de chaleur, les eaux exposées au vent ne gelerent point, & la terre ne durcit point, pendant qu'en même-temps il y avait de la glace au midi dans un vaisseau que ma maison mettait à l'abri du vent; je n'y portai point le thermometre, étant bien sûr qu'il y serait descendu au-dessous de zero dès qu'il y avait de la glace.

D'après toutes ces remarques, je crois qu'il est fort à propos de profiter de l'ouverture que nous a procurée M. Flangergues.

LETTRE *aux Auteurs de la Gazette sur la plantation des Mûriers.*

Nous avons promis de donner tout ce qui nous paraîtrait nécessaire pour parvenir à une bonne culture du mûrier. En conséquence nous présentons au public une lettre d'un prétendu Payſans. Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on aime à se masquer, & il faut croire que la mode ne passera pas sitôt. Au reste cette lettre contient d'excellens principes, qu'importe de quelle part ils viennent, Payſans ou Physiciens, le Lecteur ne s'y trompera pas.

Je suis un Payſan des Cevenes, c'est-à-dire que je suis très peu de chose, & si l'on veut, je ne suis rien; un certain homme qui me valait bien l'a dit avant moi, je puis donc le dire comme lui. J'habite un pays qui n'est pas fort beau, mais qui n'est pas moins curieux que singulier, & il y a beaucoup de plaines en France qui ne valent pas nos montagnes; quoiqu'il en soit, vous jugez bien Messieurs que dans nos cantons on ne lit point vos Gazettes; ne vous en scandalisez pas cependant, nous sommes presque tous *illitérés*. Nous aimons pourtant les nouvelles & moi en particulier: lorsque je vais à la Ville, par exem-

ple, au Vigan, à Alais, à S. Hypolite, j'écoute tout ce qui se dit ; j'entendis un jour des gens qui se disputaient dans la place, je m'approchai, on parlait de grains ; les uns disaient qu'on avait bien fait de laisser ce commerce libre, les autres que cette liberté occasionnerait la famine ; je ne sais pas tout cela, je vends mes denrées le plutôt que je peux & le plus que je peux ; je serais bien fâché qu'on m'en empêchât ; il me semble que cela ne serait pas juste, car enfin, le Payſan est assez chargé d'impôts, & son petit revenu lui coute assez de peines, pour qu'on le laisse le maître de le vendre où il veut & quand il veut, c'est le sentiment de David Crusi mon voisin qui a toujours passé pour un homme de grand sens, puisqu'il a été trois fois Consul de la Paroisse.

De cette dispute, dans laquelle, comme cela arrive souvent, personne ne fut d'accord, on passa à une autre. Un certain homme d'apparence disait qu'il fallait arracher tous nos mûriers & en planter d'autres, & pourquoi cela, dit un autre ? Quelle folie de perdre un bien que l'on a pour en attendre un autre dont on n'est pas assuré ? Ce n'est pas folie, reprit le premier, c'est prudence, presque tous nos mûriers sont greffés, ils ne durent pas plus de 40 ans, la feuille en est grossiere, & la soie n'en est pas si belle ; une preuve que j'ai raison, c'est que les soies du Vivarais où la plupart des mûriers ne sont pas greffés, sont plus belles que les nôtres, arrachons donc nos mûriers francs & plantons des mûriers sauvages.

Il faut examiner auparavant, repliqua le second, si la beauté des soies ne dépend pas de la maniere de les faire, plutot que de la feuille dont on nourrit les vers à soie, on doit d'ailleurs faire attention qu'un mûrier greffé rapporte à son maître le double de l'autre, la feuille en est plus nourrissante, il en faut moins ; au bout de dix ans un mûrier franc rapporte au moins 40 sols, quelquefois 50, jusqu'à 3 l. tandis que le sauvageon ne donne pas plus de 20 s. nos trames d'Alais sont belles & recherchées, un mûrier greffé dure au moins 50 ans, & quelquefois bien davantage, tenons nous en là, jouissons du present, & surtout ne cherchons point à jetter l'allarme dans l'esprit du cultivateur ; j'etais assez du sentiment de cet homme là : chacun se separa, je finis mes affaires, & je m'en retournai au Malbose.

A mon arrivée je n'eus rien de plus presse que d'aller consulter mon voisin David Crusi, je lui rendis tout le sujet des disputes, & voici ce qu'il me répondit : quant aux bleds, je suis de ton avis compere Caillou : mais pour ce qui regarde les mûriers, toi & tous ceux qui ont parlé, avez raisonné comme Maître Guillaume notre Chaudronnier ; voudrais-tu planter un chêne dans un jardin & un pêcher dans une forêt ? Non sans doute, & en cela je trouve que vous avez raison, David Crusi ; c'est pourtant le raisonnement qu'ont fait ces beaux Messieurs, & toi aussi ; vous voulez remplacer les mûriers francs par des mûriers sauvages, sans sçavoir si le terrein le comporte & si le climat s'accorde avec vos idées ; pourquoi ne seme-tu pas du bled dans ton champ ? C'est, répondras tu, parce que la terre est trop maigre ; pourquoi depuis dix ans le mien rapporte-t-il du bled sans interruption, c'est que la terre en est bonne, que d'ailleurs toutes les poules du Village y sont sans cesse après la récolte, & qu'on y met souvent un troupeau de mouton à l'abri du soleil, aussi quand tous les seigles de l'univers manqueraient, je n'en mettrais point dans mon champ.

La suite à l'ordinaire prochain.

COMMERCE.

§. I.

DES PORTS D'ANGLETERRE.

DÉPART *de Navire.*

LE 4 Avril 1766, les Navires l'*Anson*, & le *Devonshire*, de la Compagnie Anglaise des Indes Orientales ont appareillé de Gravesend pour les Dunes, d'où ils doivent se rendre à Bombay.

Le 16 du même mois il est parti de Deal le Navire le *Prosperous*, Capitaine Newton, pour Rouen.

ARRIVÉE *de Navires.*

Le 16 Avril 1766, il est arrivé à Southampton la *Therese* & *Anne*, Cap^e. *Luke* du Havre.

PASSAGE DU SUND.

Il est passé par ce détroit du 8 au 12 Avril 1766, 9 Navires sortis de Hollande, sçavoir, d'Amsterdam 2 pour Dantzick, 4 pour la mer Baltique, 1 pour Copenhague & de Roterdam, 1 pour Dantzick & 1 pour la mer Baltique ; 1 de Copenhague pour Amsterdam ; — 6 partis des Ports d'Angleterre, sçavoir, 3 de Londres dont 1 pour Narva, 1 pour Dantzick, & 1 pour Petersbourg ; — & de Bordeaux, le Navire du Capitaine *Nicolaes Petersen*, de Lubeck, & celui du Capitaine *Lornes Van Osten* ; le premier avec de l'eau-de-vie pour Petersbourg, & le second avec du vin pour Dantzick.

Récapitulation. Il est passé par le Sund du 8 au 12 Avril, pour la HOLLANDE, 9 Vaisseaux d'exportation & 1 d'importation ; — pour l'ANGLETERRE, 6 d'exportation ; — pour la FRANCE, 2 d'exportation.

De Bayonne, *le 19 Avril 1766.*

Exportation.

Il a été exporté de cette Ville, du 31 Mars au 17 Avril 1766, par 15 bâtimens tant Français qu'Étrangers, les marchandiſes ſuivantes, ſçavoir, pour Bilbao, 60 bariques de vin & d'eau de-vie & 140 barils de goudron; — pour S^t. Martin en Eſpagne, 900 conques de bled d'Inde; — pour S^t. Ogne & S^t. Ander, 2100 conques de bled d'Inde; — pour Breme, Konigſberg & Fienſbourg, 210 tonneaux, 110 bariques de vin & 15 tonneaux d'eau-de-vie; — pour S^t. Sebaſtien 2000 conques de bled d'Inde, 17 barils de jambons, 20 bariques de vin, 7 bariques d'eau-de-vie & 20 bariques de brai; — pour les Sables d'Olonne, 3 milliers de reſine & 50 barils de goudron; — pour Nantes, des ſouliers, 71 milliers de reſine, 616 planches, 160 quintaux de rocou & 78 quintaux de laine; — pour Rouen, 160 pipotes d'eau-de-vie, 83 balles de laine & 11500 planches de pin.

Importation.

Il eſt entré à Bayonne du 31 Mars au 17 Avril 1766, 29 bâtimens tant Français qu'Étrangers, ſçavoir, 1 venant de Copenhague, 3 du paſſage & 5 de Plaencia ſur leſt en pierre & en ſable; 1 d'Amſterdam avec 100 balles de cacao, 3100 fromages & 75 tonneaux de leſt en ſable & en pierre; 2 de S^t. Ander dont un ſur leſt en ſable, & l'autre avec 35 futailles vuides & 8 tonneaux de leſt en pierre & en ſable; 1 de Pont-l'Abbé avec 11 tonneaux de froment & 1340 cuirs verds; 1 de Flenſbourg avec 164 careaux de pierre, 130 conques de charbon de terre & 260 fromages; 1 de Hambourg avec 14000 bouteilles vuides, 2000 flacons vuides, & 133 pieces de toile; 1 de Breme, avec 10 bariques de bierre, 50 paquets de nattes & 25 tonneaux de leſt en ſable; 3 de la Perrotine; 1 de Seudres, 1 de Poulignen, 1 de S^t. Gilles & 3 des Sables d'Olonne avec 439 muids, 69 boiſſeaux de ſel; 3 de Bordeaux avec 38 bariques de ſucre, 16 pieces d'huile d'olive, 64 pieces de cordages, 274 poulies & 208 quintaux, 63 liv. de chanvre; & 1 de S^t. Martin de Ré avec 3000 bouteilles vuides, 38 balles de peaux de chevreuil & 6 canons de fer.

De Marseille, *le 16 Avril 1766.*

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port du 8 au 13 Avril 1766, 62 bâtimens Français & 17 Étrangers allant à la Ciotat, à Toulon, à Hieres, à S^t. Tropès, à Cette, à Agde, à Narbonne, à Arles, à Menton, à Frejus, à Cannes, à Antibes, à Nice, à la Côte, à Gênes, en Sardaigne, à Bormes, à Bandol, à Veniſe, à Barcelonne, à Malaga, à Valence, à Livourne, à Naples, à Tunis, en Morée, au Levant, à Saſſi, au Havre, à Hambourg.

Arrivée *de Navires.*

Il eſt entré dans ce même Port & dans le même eſpace de temps 30 bâtimens Français & 17 Étrangers venant de Smyrne, d'Alexandrie, de Souſe, de Meſſine, de Mahon, de Tortoſe, de Terra-Nova, de Civita-Vecchia, de Georgenti, de S^t. Reme, de Gênes, de Cattellamare, de Nice, de Savone, de Port-Maurice, d'Antibes, de Fréjus, de Cannes, d'Agde, d'Arles, de Martigues & de Toulon, chargés de diverſes marchandiſes & entr'autres de bled & de 2710 milleroles d'huile.

De Nantes, *le 24 Avril 1766.*

On vient enfin d'apprendre des nouvelles du Navire le *Palmier*, appartenant à M. Martel, commandé par le ſieur *Arreau*, & parti du Cap Français le 15 Janvier dernier. Les aſſurances ſur ce bâtiment qui eſt richement chargé, ont augmenté à proportion des inquiétudes que le retard de ſon arrivée devait naturellement cauſer. On eſt maintenant plus tranquille ſur le ſort de ce Navire, car on a ſçu par une lettre que le Capitaine a écrite de la Corogne à l'Armateur, & qui eſt datée du 2 Avril, que le 19 de Février un coup de vent violent fracaſſa le gouvernail, de ſorte que l'on fut obligé de faire vent arriere & d'entrer à Coline en Galice où le Capitaine compte réparer le dommage. Depuis ſa lettre on l'attend de jour en jour, & ſans cet événement la traverſée n'aurait pas été plus longue qu'à l'ordinaire.

L'Ulyſſe, venant du Port-au-Prince eſt arrivé à Paimbœuf.

De Honfleur, *le 25 Avril 1766.*

Arrivée *de Navires.*

Il eſt entré dans ce Port du 15 au 23 Avril 1766, les Navires l'*Inconſtant*, de 200 tonneaux, venant de Port Louis; l'*Aimable Marie*, Capitaine *Loiſel*, venant du Port-au-Prince chargé de 30 bariques de ſucre brut, 94 balles & 15 ballotins de coton, 56 bariques 33 quarts, 7 ancres d'indigo, 90 ſacs, 3 quarts de café, du caret & du bois d'acajou.

Il eſt auſſi arrivé les Navires le S^t. *Jean*, la *Marie-Joſeph*, le S^t. *Yves*, & l'*Honoré*, venant de Seudres chargés de 298 muids de ſel pour le compte de MM. les Fermiers Généraux.

Du Havre, *le 26 Avril 1766.*

Départ *de Navires.*

Du 20 au 23 Avril 1766, il eſt ſorti de ce Port 10 Navires, ſçavoir, la *Douce Marie*, Capitaine *Devarieux*; le *Marin*, Capitaine *J. B. Acher*, du Havre, & le *Marville*, Capitaine *Lemeſle*, allant, le 1^er. & le 3^e. au Cap, & le ſecond aux Cayes S^t. Louis, chargés tous trois en totalité de diverſes uſtenciles & meubles, de beurre, de bœuf, de chandelles, de cloux, de fayence, de 236 balles, ballots tonneaux & caiſſes de marchandiſes de mercerie, clincaillerie & mercerie, avec 12850 liv. de toile de chanvre & hamack; les 7 autres Navires ſont deſtinés pour divers autres Ports; ſçavoir la *Dame Cecile*, Cap^e. *Jooſt Jans* & le *Welvaerte Van de Jonge Zoon*, Cap^e. *Jannes Hendriks Slaaper*, pour Hambourg avec 258592 liv. de ſucre brut & terré, 67722 liv. de café & 3326 liv. d'indigo; le *Prophête Ezechiel*, Capitaine *Louis Flouet*, pour Liſbonne; la *Royale*, Capitaine *Prouveur*, du Havre, pour Cadix; le S^t. *Pierre*, de Rouen, Capitaine *Cointrel*, pour Marſeille; le S^t. *Louis*, Capitaine *Heux*, de Dieppe, pour Bordeaux: ces quatres Navires chargés de 423900 liv. de froment, 93750 liv. de ſeigle & 24100 liv. de farine; & l'*Ecluſe*, Capitaine *Hérichet*, pour Breſt, chargé de bois de conſtruction.

Arrivée de Navires.

Il eſt entré dans le même Port du 20 au 22 Avril 1766, cinq Navires, ſçavoir, le *Maréchal de Luxembourg*, Capitaine *Jean Denis Bremont*, du Havre, venant du Cap, d'où il était parti le 20 Février 1766, avec des marchandiſes des Colonies; le *Rawenworth*, Capitaine *Thomas Baeker*, de Neufchatel en Angleterre, venant de ce même endroit, chargé de charbon de terre, de meules à Taillandiers & de plomb; la *Fortune*, Capitaine *Niels Ambiorenſon*, de Tomſberg, venant de Drobak avec des planches de ſapin; la *Bonne Eſpérance*, Capitaine *P. Denis*, de Rouen, venant de la Rochelle avec de l'eau-de-vie & 540 cuirs; & le S^t. *Aignan*, Capitaine *P. Marin Bacon*, venant de Bayonne avec du vin, de l'eau-de-vie & d'autres marchandiſes pour Rouen.

Suite *du Mémoire ſur la néceſſité & l'utilité des Réglemens pour les Manufactures.*

Mais, qui pourra décider laquelle des deux conduites, de celle de la France ou de celle de l'Angleterre, eſt plus conforme à la bonne foi, l'ame du commerce? Ce ſera le public comme juge intéreſſé.

En effet, qu'eſt-ce que le commerce ſi ce n'eſt l'échange du ſuperflu contre le néceſſaire. Or, celui qui a un bon ſuperflu n'entend pas l'échanger contre un mauvais néceſſaire. Il eſt donc de l'intérêt de toutes les nations qu'il y ait des loix qui aſſurent la fidélité reciproque dans les échanges, comme il y en a qui aſſurent le titre des monnoyes; & c'eſt l'objet des réglemens. Ils ne ſont pas faits pour gêner les Fabricans, mais pour empêcher que le public ne ſoit trompé.

Qu'on ceſſe donc de propoſer pour exemple la liberté Anglaiſe; la liberté indiſtincte à laquelle on ſacrifie tout, eſt une marque de la foibleſſe d'un Gouvernement, & un pronoſtic de la deſtruction de ſes manufactures. Les Anglais nous en fourniſſent eux-mêmes la preuve, car c'eſt la liberté de fabriquer ſans être aſſujettis à aucune régle, qui leur a fait perdre la branche de commerce de draperie qu'ils faiſaient à Conſtantinople. A l'abri de cette liberté, ils ont fait des draps dont les premiers &

derniers plis étaient de bonnes laines, & le milieu des pieces de laines plus inférieures. Les Turcs s'étant apperçus de la supercherie, ont rompu cette branche de commerce avec les Anglais, & se sont adressés aux Français, parce qu'ils sçavent qu'il y a en France des réglemens qui assurent la bonne qualité de nos étoffes. Il est donc vrai qu'on aime mieux commercer avec ceux que le Gouvernement oblige à travailler fidellement qu'avec ceux qui n'ont d'autres régles que leur intérêt particulier.

Conservons donc nos réglemens qui engagent les Étrangers à prendre plus volontiers nos étoffes.

Si au contraire nous les supprimons, nous ôterons la confiance qu'on avait en nous, & en peu de temps nos manufactures retomberont dans l'état de médiocrité où elles étaient avant M. de Colbert. Les réglemens sont en général la seule barriere qu'on peut oppoſer à la cupidité. *Fin.*

CHANGES.

Av. 1766.	*Lundi* 28.	*Mar.* 29.	*Mer.* 30.
Amsterdam.	55. 5 8e.	55. 5 8e.	55. 5 8e. ½
Londres. .	32 1 16e.	32 1 16e.	32 1 16e.
Hambourg.	173 ¾ . .	173 ¾ . .	173 ¾ . .
Madrid. .	15 4 6. .	15 4 6. .	15 4 6. .
Cadix. . .	15 2 . .	15 2 . .	15 2 . .
Livourne. .	96 ¼ . .	96 ¼ . .	96 ¼ . .
Lyon, P. .	5 8e. à ½	5 8e. à ½	½ à 3 8e.

§. II.

NAVIRES *en armement.*

DE HONFLEUR, *le 26 Avril 1766.*

Le Navire le *Normand*, Capitaine M. le *Chevalier Dubos*, est en charge dans ce Port pour la Guadaloupe, & partira au commencement de Mai Ce Navire est armé de six canons & autres menues armes. Ceux qui voudront y passer ou charger des marchandises, pourront s'adresser à M. Premord, Armateur à Honfleur.

Le Navire l'*Inconstant*, de 200 tonneaux, qui est arrivé depuis peu de Port Louis, armera incessamment pour la Guinée.

DU HAVRE, *le 27 Avril 1766.*

Le Senau la *Rencontre*, de 140 tonneaux, Capitaine *Vimont*, du Havre, est en charge dans ce Port pour la Martinique & la Guadaloupe, & partira à la fin de Mai prochain. Ceux qui voudront s'y embarquer ou charger des marchandises, pourront s'adresser à PARIS, à MM. le Couteulx, Banquiers; à ROUEN à M. Dominique de la Haye, & au HAVRE, à M. Alexandre de la Haye.

VENTE.

Vente de différentes marchandises de clincaillerie, d'horlogerie, d'acier, & autres consistant en morceaux de pignon, de 6, 7, 8, 12 & 14 rayons de diverses grosseurs, & quelques pignons ronds, en deux parties considérables, l'une de branches de parassols, dont quelques-unes à finir, l'autre de ressorts de pendules en barres; en bouts de ressorts de pendules trempés, ressorts de montres, dont forte partie en barre, l'autre finie, & quelques paquets pour évantaillistes; Pailliers & morceaux de cuivre, paquet de fil pour branches de parassols, bouts de tringles, espagnolettes, pitons & gaches, & autres ouvrages finis ou prêts à finir. Cette vente se fera Lundi 12 Mai 1766 & jours suivans, trois heures de relevée, quai de la Grêve, au coin de la rue des Barres, maison du sieur Tellier, Perruquier.

Ceux qui desireront voir quelques parties de ces marchandises, pourront s'adresser audit sieur Tellier ou à M. Bordier, rue Mazarine, même maison du Notaire.

FINANCES.

§. I.

SUITE *de l'extrait des Papiers Anglais au sujet des Impôts sur la bierre.*

JE vais à présent placer sous un autre point de vue les maux que ce nouveau droit a attirés sur les peuples, & les mettre plus à la portée de ceux qui n'entendent pas les calculs. On a supputé que ceux qui composent la classe des pauvres & des journaliers du peuple de cette Métropole, boivent les uns parmi les autres à peu près quatre quartes de bierre forte par jour, les gens des

ports & tous les autres dont le travail eſt dur & pénible, en boivent plus de cinq. Mais ſuppoſons qu'ils n'en boivent pareillement que quatre, il eſt évident que leur contribution annuelle eſt de 3 liv. 10 d. ſterl. par tête, ſomme qu'il eſt abſolument déraiſonnable de prélever ſur le fruit des labeurs de cette partie de la nation. Quand on conſidere que la plupart ont des familles nombreuſes à ſoutenir, & que les choſes de premiere néceſſité ſont à un prix exceſſif, on eſt ſurpris qu'ils ſoient en état de les payer, avec quelque zele qu'on ſuppoſe qu'ils travaillent. Qu'un pareil Impôt eût été établi pour tirer l'Etat de quelque circonſtance critique, à la bonne heure, mais il ne fallait point étendre ſa charge juſques ſur notre poſtérité. Dans des Pays commerçans, c'eſt une extravagance de taxer l'induſtrie, dans tous pays c'eſt une barbarie de taxer les pauvres. Si l'on pouvait compter la bierre parmi les choſes de luxe, le nouvel impôt en queſtion ſerait plus tolérable. Mais il en eſt tout autrement, & bien loin que cette boiſſon ſoit une ſuperfluité, elle eſt la vie & le ſoutien du pauvre; c'eſt elle qui le met en état de ſatisfaire avec gayeté aux rigoureuſes & pénibles obligations qui lui ont été impoſées par la Providence. Dans cette augmentation d'impôts il y a une circonſtance qui aurait dû être un motif puiſſant pour la rejetter, & qui devrait convaincre nos Miniſtres actuels de la néceſſité de l'abolir; c'eſt qu'il ne tombe que ſur le pauvre Journalier, ſur le Marchand mal aiſé & ſur l'Ouvrier induſtrieux. Car il n'y a point de Citoyen aiſé qui n'ait la faculté de faire braſſer ſa bierre chez lui, & par là de ſe ſouſtraire à l'impôt. Je ne puis jamais y penſer que je ne me rappelle la parabole que le Prophête Nathan adreſſa à David.

Il y avait, dit le Prophête un homme riche qui poſſédait de nombreux troup. de gros & de petit bétail. Nous ſuppoſerons que cet homme riche était le Miniſtre qui pour lors était en place: & par les troupeaux de gros & de menu betail, nous entendrons le grand nombre de gens en place, & de penſionnaires, créatures du Miniſtre, & qui vivent de la graiſſe de la terre. Il y avait auſſi dans la même Ville un pauvre homme qui n'avait pour tout bien qu'une petite brebis. Il était dans la même ſituation que tous les pauvres de la Ville de Londres qui gémiſſent ſous le poids de mille vexations, & qui peut-être n'ont que très-peu de reſſources pour le ſoulagement de leurs maux. Il vint un étranger viſiter l'homme riche; cet étranger ne pourrait-il pas dans un ſens figuré ſignifier les incidens qui traverſent tout à coup les opérations d'un Miniſtre, par exemple, une guerre en Allemagne, choſe toujours ſi étrangere aux intérêts de notre patrie? L'homme riche ne voulut pas tuer de ſes bœufs ni de ſes moutons, mais il prit la brebis du pauvre & la fit accommoder & ſervir à l'étranger qui était venu chez lui. Avec quelle préciſion & quelle exactitude la conduite de cet homme repréſente celle de M. P. relativement à la derniere guerre en Allemagne. Il n'a pas voulu toucher à ces troupeaux gras de penſionnaires qui s'engraiſſent perpétuellement de la plus pure ſubſtance de l'Etat, mais il a chargé la nourriture du pauvre par ſon droit additionel ſur la bierre, imaginé pour ſoutenir une guerre ruineuſe & meurtriere qui était abſolument étrangere aux liaiſons, aux intérêts & à la proſpérité de ce Royaume. Il a ſacrifié la petite brebis du pauvre pour aſſouvir l'appétit des eſtomachs Allemands qui ont conſommé une ſi prodigieuſe quantité de notre ſang & de nos richeſſes. Que les âges futurs auront grande raiſon de maudire l'entêtement de ceux qui par leurs conſeils ont fait former des liaiſons auſſi peu naturelles & auſſi pernicieuſes. Fin.

Paiemens des rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiement de Mai.
Philippe,	11e.	J.	6
Le Bas de Courmont,	18e.	L.	9
Bonnet fils,	20e.	N.	6
Maigret,	21e.	J.	6
Hurel,	28e.	J.	6
Radix de Chevillon,	53e.	J.	5

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Avril. 1766.	*Lundi* 28.	*Mardi* 29.	*Mercredi* 30.
Ac. des Indes.	1342 ½	1345. 47 ½	1347 ½ 50
Emp. de la Com.		414	
Prom. à 5 p ⅌.		17. 3m	17. 2m 18. 3m
Prom. à 4 p ⅌.	36 ½	36 ½	37
Ac. des Fermes.	990. 92 ½	992 ½	992 ½
Amortiſſement.			
2 ſ. p. l. du Dix.	11 ½	11 ½	
3e. Loterie.	23	23	23
Annuités.	426. 25	426	426. 27
Coup. d'An.	82 ½	82 ½	82 ½
Emp. de 50 mil.	20. 5m	19. 4m. 20	19. 4m 20 ½
Emp. de 30 mil.	19 ½	19 ½	19 ½
Col. 1759.		23	
Canada.	31. 2m 32	31. 32 ½ 2m	31. 32. 2m
4e. L. Epoques.	18. 10e. 22	18 10e. 22	
Nouette.	23 ½ 3m 24. 5m. 24 ½	23 ½ 24. 2m 24 ¼ 4m	23 ½ 2m 24. 24 ½
CONTRATS.			
Sur la Ville.	48		
Bretagne.			
3 p⅌ ſur les Cui.	49 ½		

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 17.

A Paris, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont St. Michel, 17.

GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.

ANNÉE 1766. Du Samedi 10 Mai.

AGRICULTURE.

§. I.

DES BERMUDES.

ON eſt informé que les Habitans de ces Iſles ont fait une ſouſcription pour faire des fonds qui puiſſent les mettre en état d'envoyer pluſieurs Vaiſſeaux à la pêche de la baleine.

DE BERLIN.

Il paraît que le Roi de Pruſſe donne la plus grande attention à deux objets intéreſſans qui ſont de faire élever des vers à ſoie & de tirer un plus grand parti des mines de Sileſie.

DE LONDRES.

Le 26 Avril 1766, le froment valait de 34 à 36 ſchelings le quarter de 472 liv. de 16 onces; la dreche, de 28 à 31; le ſeigle, 24, l'orge, de 22 à 24; l'avoine, de 15 à 19.

PRIX *du quintal de Laine pendant le mois de Mars dans les Généralités de*

Franche-Comté, brute, depuis 100 juſqu'à 140; filée depuis 120 juſqu'à 330; — *Lyon*, brute, 70 ℔ 2 ß; filée depuis 123 ℔ 18 ß juſqu'à 338 ℔ 19 ß; — *Dauphiné*, brute, depuis 47 ℔ 10 ß juſqu'à 163 ℔ 6 ß; filée, depuis 81 ℔ 13 ß juſqu'à 262 ℔; — *Auvergne*, brute, depuis 50 juſqu'à 65 ℔; filée, depuis 60 juſqu'à 150 ℔; — *Moulins*, brute, depuis 35 juſqu'à 100 ℔; filée, depuis 125 juſqu'à 200 ℔.

PRIX *du quintal de Lin pendant le mois de Mars dernier dans les Généralités de*

Franche-Comté, commun, depuis 60 juſqu'à 90 ℔; fin, depuis 100 juſqu'à 120 ℔; *Auvergne*, commun, depuis 50 juſqu'à 90 ℔; fin depuis 75 juſqu'à 120 ℔.

PRIX *du quintal de Chanvre pendant le mois de Mars dans les Généralités de*

Franche-Comté, commun, depuis 10 juſqu'à 50 ℔; fin, depuis 22 juſqu'à 60 ℔; *Lyon*, commun, depuis 21 juſqu'à 29 ℔ 4 ß; — *Dauphiné*, commun, depuis 22 ℔ 10 ß juſqu'à 59 ℔ 7 ß; fin, depuis 28 ℔ 2 ß juſqu'à 71 ℔ 5 ß; — *Auvergne*, commun, depuis 23 juſqu'à 60 ℔; fin, depuis 36 juſqu'à 95 ℔; — *Moulins*, commun, depuis 20 juſqu'à 90 ℔; fin, depuis 25 juſqu'à 150 ℔.

PRIX *du quintal de Fer pendant le mois de Mars dans les Généralités de*

Franche-Comté, depuis 10 juſqu'à 20 ℔; — *Lyon*, depuis 17 ℔ 10 ß juſqu'à 18 ℔ 14 ß; — *Dauphiné*, depuis 16 ℔ 11 ß juſqu'à 29 ℔ 3 ß; — *Auvergne*, depuis 17 juſqu'à 22 ℔ 10 ß; — *Moulins*, depuis 15 juſqu'à 20 ℔.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

PRIX *du quintal de ſoie pendant le mois de Mars dans les Généralités de*

Dauphiné, brute, depuis 1928 juſqu'à 3150 ℔; apprêtée pour ouvrages, depuis 2357 juſqu'à 3529 ℔; *Moulins*, brute, 1000 ℔; apprêtée 1300 ℔; — *Tours*, brute, depuis 2500 juſqu'à 2800 ℔; apprêtée, depuis 3800 juſqu'à 3900.

ENCOURAGEMENT

A l'amélioration des anciennes cultures & des défrichemens des terres incultes du Mans, le 30 Avril 1766. (a).

L'Arrêt du Conſeil d'État du Roi du 8 Avril 1762, rendu en faveur de l'amélioration & de l'extenſion de l'agriculture, ordonne que les baux à ferme des biens-fonds qui ſeront à l'avenir paſſés pour un terme au-deſſus de neuf ans juſqu'à vingt-ſept, & par leſquels les Fermiers ſeront chargés de défricher, marner, planter ou autrement améliorer, en tout ou partie, les terres compriſes dans leſdits baux, ſeront exempts dans les Généralités de Paris, Amiens, Soiſſons, Orléans, Bourges, Moulins, Lyon, Riom, Poitiers, la Rochelle, Limoges, Bordeaux, Tours, Auch, Champagne, Rouen, Caen & Alençon, des droits d'inſinuation, centiéme & demi-centiéme denier, & des droits de francfiefs, *&c.*

Quelques Contrôleurs des actes ayant voulu donner, de leur ſeul mouvement, des interprétations forcées à l'eſprit & à la lettre de cet Arrêt ſur des baux de la nature preſcrite par l'Arrêt, la Société d'agriculture aux Bureaux du Mans & d'Angers, ont porté leurs repréſentations au Miniſtere ſur les torts qui en réſulteraient contre l'amélioration des anciennes cultures & les défrichemens.

Le Mémoire renvoyé à MM. les Fermiers Généraux, a occaſionné une explication nette & conſtante ſur cet objet, laquelle leve toute difficulté dans l'exécution littérale de l'Arrêt du 8 Avril 1762.

La lettre de la Compagnie écrite dès le 17 Décembre 1765, au Contrôleur des actes de la Ville du Mans, lui preſcrit de s'en tenir à l'exécution de la lettre de l'Arrêt, n'ayant rien à oppoſer aux repréſentations de la Société à cet égard; copie de cette lettre a été adreſſée à la Société & confirmée par celle de Monſeigneur Bertin, Miniſtre & Sécretaire d'État du 31 Mars 1766, ajoutant à la Société qu'en cas d'autres difficultés imprévues, de ſe pourvoir à M. l'Intendant de la Généralité qui a reçu les inſtructions néceſſaires ſur cet objet.

(a) Cette piece nous a été envoyée par MM. de la Société royale d'Agriculture du Bureau du Mans.

§. II.

REMARQUES

Sur les obſervations de MM. de la Société d'Agriculture du Mans, concernant les dangers & l'inutilité d'une franchiſe générale en faveur des terres à défricher, par M. Fontanes.

Comme MM. de la Société royale d'agriculture du Bureau du Mans conviennent dans leur Mémoire (*b*) de l'utilité des défrichemens, de l'avantage que trouverait l'État à voir convertir en plaines fertiles les déſerts immenſes que renferme la meilleure partie de ces Provinces, nous ſommes diſpenſés de prouver cette vérité.

Mais on objecte qu'on ne procurera aujourd'hui un bien ſi deſirable qu'au détriment de notre ancienne culture, parce que nous n'avons des bras que pour celle-ci. Des encouragemens tels que des exemptions d'impôts, feraient abandonner les anciens domaines, & les Cultivateurs qui reſteraient attachés par des engagemens à leurs foyers, porteraient ſeuls & en ſus de leurs charges, la charge & la portion d'impôts de ceux qui auraient cherché à s'y ſouſtraire par cette tranſmigration.

Voilà, je crois, les objections dans toute leur force; voyons ſi elles ſont ſolides, ſi ces craintes ſont bien fondées, ſi l'eſprit patriotique n'allarme pas trop légerement une Société remplie de zele pour le bien général, & qui fait de continuels efforts pour le procurer.

Nous remarquerons d'abord qu'on ne doit

(b) Voyez les numéros 16 & 17 de la Gazette 1766.

point juger des Français par quelques êtres légers & frivoles, qui ſont, ſi l'on veut, l'agrément de la nation ; mais qui n'en procureront jamais ni la gloire ni l'avantage ; l'inconſtance n'eſt point en fait de choſes eſſentielles, ſon caractere dominant, & ſi quelqu'un des ordres qui compoſent cette nation, eſt exempt de ces défauts, ce ſont ſur-tout nos Cultivateurs ; on peut même aſſurer qu'ils tombent dans un excès oppoſé, & que ſemblables aux Chinois, ils veulent preſque toujours perſiſter dans leurs anciens uſages. Aucun inſtrument nouveau, aucune invention moderne ne ſont de leur goût. Ils ne connaiſſent & ne veulent connaître que les pratiques qu'ils tiennent de leurs peres. J'en appelle à l'expérience, au témoignage de nos citoyens & de nos Auteurs agricoles. Ce qui s'eſt paſſé dans l'Angoumois & dans la Saintonge, ſert encore d'appui à ma propoſition. Un mal preſſant a-t-il fait adopter aux Habitans de ces Provinces les moyens d'en tarir la ſource ; les ſoins du Gouvernement, des inſtructions, des expériences, tout a été infructueux.

Des hommes ſi peu diſpoſés à changer leur pratique, le ſeront-ils aux tranſmigrations qu'on veut nous faire redouter ? Abandonneront-ils les héritages de leurs ancêtres où l'on s'attache & où l'on tient comme par inſtinct ; renonceront-ils volontiers aux biens qu'ils auront acquis par goût ? Laiſſeront-ils ces biens fonds, pourvus de tout ce qui eſt néceſſaire à leur exploitation, pour ſe livrer dans une terre étrangere à de nouveaux travaux, à des dépenſes dont la rentrée eſt toujours incertaine ; enfin, à faire valoir un bien dont le revenu eſt inconnu & moins certain que celui qu'ils retiroient, & cela par le ſeul encouragement d'un exemption d'impôts qui ſe trouvent toujours payés & au-delà par les récoltes des terres bien cultivées ? Cette exemption de l'impôt ſerait elle-même acquiſe par l'abandon des biens. Dans pluſieurs Provinces du Royaume, cet abandon d'un fonds de terre ne met point à l'abri d'en payer la taille ; le propriétaire y eſt contraint s'il a d'ailleurs de quoi y ſatisfaire ; & cette loi qui eſt ſage, puiſqu'elle force à cultiver, ne pourrait-elle pas s'étendre par tout le Royaume, ſuppoſé qu'on vînt à abuſer des graces qu'on demande pour les défricheurs ? Quel ſerait alors l'avantage d'abandonner ſon ancien domaine, ou pour mieux dire, quelle n'en ſerait pas la perte ?

Cet abandon n'eſt donc pas à craindre, les peuples n'y ſont pas diſpoſés, leur intérêt les en éloigne, & le Gouvernement a un moyen ſûr pour l'empêcher.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

REMÉDE *infaillible pour guerir de l'Hydrophobie ou la Rage.*

COMPOSITION.

Une poignée de marguerite ſauvage & ſa racine. Une poignée de rue. Une poignée de racine de kinorodon ou roſier ſauvage. Une poignée de ſauge ordinaire. Six racines de ſcorſonnaires. Quatre gouſſes d'ail. Une poignée de ſel.

Il faudra concaſſer le tout enſemble, le mettre dans un pot neuf de terre, fermé hermétiquement & le faire infuſer dans une pinte de vin blanc, meſure de Paris, * pendant vingt-quatre heures ; l'infuſion faite, on tirera la liqueur au clair, & on la conſervera dans une bouteille bien bouchée.

Doſes & Uſages.

Tous les matins, à jeun, on prendra un grand verre de cette liqueur froide pendant dix jours ; & au-delà de dix, autant de jours qu'il y aura qu'on a été mordu avant l'uſage du reméde. On lavera bien la playe avec de l'eau ſalée, & on appliquera deſſus les drogues qui ont ſervi à faire le reméde. Si la bleſſure eſt grande, on la fera panſer par un Chirurgien, qui prendra ſoin de la faire ſuppurer abondamment & long-tems.

On peut préparer ce reméde dans du lait ou dans toute autre liqueur pour les animaux qui refuſeraient de le prendre fait avec le vin.

Ce reméde eſt en uſage dans la Province de Grenoble : depuis nombre d'années, il n'y a pas d'exemples qu'il ait manqué, lorſqu'on l'a pris exactement.

OBSERVATION.

Deux perſonnes ayant été mordues du même chien, l'une refuſa de prendre le

---

* On peut en faire pluſieurs pintes, en obſervant les doſes.

reméde & mourut enragée quelque temps après ſes bleſſures. L'autre le prit très-exactement, & fut parfaitement guérie. Ce fait eſt de nos jours & très-connu.

COMMERCE.

§. I.

DE WARSOVIE.

Etabliſſement de Fabrique.

IL ſe forme dans cette Ville ſous la direction du Comte Zamoiski, Grand Chancelier de la Couronne, une Compagnie qui a pour objet l'établiſſement de pluſieurs fabriques qui ſeront placées entre Warſovie & la grande Pologne, comme l'endroit le plus commode & le plus à portée de la Pruſſe. Cette Compagnie, pour ſe procurer les fonds néceſſaires, ouvrira une ſouſcription pour cent actions de 6000 florins.

DE LA FLORIDE.

Découverte d'un paſſage.

Le S. Johnſon, Gouverneur de la Floride occidentale, a envoyé des Ingénieurs pour prendre connaiſſance d'un paſſage qui communique à travers la péninſule du détroit de Bahama dans le Golfe du Mexique. On aſſure qu'ils ont rapporté que ce paſſage était non-ſeulement navigable, mais très-ſûr & très-commode. C'eſt une découverte d'autant plus importante, que les tréſors des Indes occidentales d'Eſpagne, ne paſſent qu'à une très petite diſtance de ce lieu dans leur route pour l'Europe.

EXTRAIT *d'une lettre de Londres.*

Un Particulier arrivé derniérement de Curaçao, nous a appris qu'on a dépoſé dans cette Iſle pour environ trois millions ſt. de manufactures Françaiſes & Hollandaiſes, & de marchandiſes des Indes orientales, dans la vue d'établir un commerce franc de toute eſpèce de proviſions navales & de guerre, de rum, de melaſſes de ſucres, de ſoies de France, de linons, de toiles de Hollande, de marchandiſes des Indes orientales Hollandaiſes, de cotons, de mouſſelines, de thé, d'huile, de fruits, de voiles, de fer travaillé, de cuivre rouge & jaune. La nouvelle de l'établiſſement de ce magazin y a attiré un grand concours de Marchands de nos Indes occidentales & de l'Amérique ſeptentrionale.

DE LONDRES.

Réflexions ſur le Commerce de la France au Levant.

Un Obſervateur Anglais qui a paſſé pluſieurs années à Conſtantinople, & qui connaît le commerce de la France au Levant, aſſure que l'importation des denrées de Turquie en France, ne monte pas à plus de vingt-neuf ou trente millions de liv. tournois. Il en donne pour raiſon que les Turcs n'ayant point de mines d'or ou d'argent, ou ayant négligé de les exploiter, les marchandiſes que les Français y font paſſer ne peuvent être que proportionnnées à la conſommation qui ſe fait en France des marchandiſes que les Turcs fourniſſent en retour aux Français.

Le Vaiſſeau l'*Alarme* a apporté au commencement d'Avril, de la Jamaïque à Londres une grande quantité de piaſtres pour le compte des Marchands Anglais qui font le commerce des Indes Occidentales.

Projet d'une nouvelle marque pour les laines.

On aſſure que le Parlement travaille à faire une nouvelle loi qui aura pour objet de changer la marque des laines Anglaiſes tricottées au métier. Ce qui a donné lieu à cette loi, c'eſt que les Français & les Suiſſes qui fabriquent des mêmes étoffes au métier, trouvent moyen d'en faire paſſer en Angleterre des quantités conſidérables qui s'y vendent pour manufactures du pays. Il ſerait à ſouhaiter, ajoute l'Auteur de cette nouvelle, qu'on empêchât l'importation des reſſorts de montres qui ſe tirent en contrebande de Genêve.

D'AMSTERDAM, *le* 24 *Avril* 1766.

COURS DU CHANGE.

Londres, 34 7 ½; — d°. à 2 uſ. 34 5; — Paris, 55 ⅛; — d°. à 2 uſ. 54 5 8ᵉ. —

— Bordeaux 54 5 8e. — d°. à 2 uſ. 54 ½; — la Rochelle, 54; — Bilbao, 95 ¾; — Madrid, 96 ¼; — Cadix, 95 ½; — Seville, 95 3 8e. — Liſbonne, 45 7 8e. — Veniſe, 91; — Gênes, 86; — Livourne, 88 ⅛; — Vienne, 36 1 16e. à ⅛ — Hambourg, 32 ⅛; — Anvers & Gand, 2 ¾; — Bruxelles, 2 ¾; — Zelande, 1 ½; — Roterdam, ⅛; — Genêve, 90; agiot de la banque, 4 7 8e. à 5 p%.

Passage du Sund.

Il eſt paſſé par ce Détroit du 12 au 19 Avril 1766, 21 Navires ſortis d'Amſterdam, dont 19 pour la Mer Baltique, 1 pour Copenhague, 1 pour Riga; — 1 parti de Dantzick & 1 de Norkoping pour Amſterdam; — 16 ſortis des Ports d'Angleterre, dont 5 de Newcaſtle, 6 de Londres, 1 de Whitby, 1 d'Udewal & 1 d'Yarmouth pour la Mer Baltique, & 2 de Newcaſtle, pour Copenhague; — 4 pour l'Angleterre, dont 2 partis de Dantzick, 1 de Rugenwalde & 1 de Colberg pour Londres; — le 15 Avril, le Navire du Capitaine *Boye Dirks*, parti de Cette pour Lubeck avec du vin; — le 16, le Navire du Capitaine *Jean Claeſe Hulſt*, de Groningue, parti du Croiſic pour la Mer Baltique, avec du poiſſon, du hareng & en leſt; — le 17, le Navire du Capitaine *Joban Klein Senior* de Carelshaven, parti de Chriſtiaanſtad, pour Rouen, avec de la poix.

Récapitulation. Il eſt paſſé par le Sund du 12 au 19 Avril 1766, pour la Hollande, 21 Navires d'exportation & 2 d'importation; — pour l'Angleterre, 16 d'exportation & 4 d'importation; — pour la France, 2 d'exportation & 1 d'importation.

De Marseille, *le* 23 *Avril* 1766.

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port du 14 au 21 Avril 41 bâtimens Français & 21 Étrangers allant à la Ciotat, à Toulon, à Agde, à Cette, à Narbonne, à Menton, à Fréjus, à S^t. Tropès, à Arles, à Antibes, à Gênes, en Corſe, en Italie, à Bormes, à Carrare, à Palerme, à Valence, à Barcelonne, au Levant, à Smyrne, à Liſbonne, à Agen, à Nantes, au Havre & à la Guadaloupe.

Arrivée *de Navires.*

Du 14 au 21 Avril, il eſt entré dans ce même Port 23 bâtimens Français & 15 Étrangers venant de Berwick, du Havre, de Majorque, de Mahon, de Valence, d'Alicante, de Caſtellamarre, de Calabre, de Civita-Vechia, de Terra-Nova, de Sandarli, de Livourne, de Cagliari, de Gênes, d'Agde, de Cette, de Nice, de Cannes, de la Ciotat & de Toulon, quelques-uns ſur leur leſt, les autres avec du ſavon, du fromage, de la ſoude, des douves, des cercles, 2858 millerolles d'huiles, 4280 charges de bled, 900 charges de farine & diverſes autres marchandiſes.

De Rouen, *le* 1^er. *Mai* 1766.

Départ *de Navire.*

Il eſt ſorti de ce Port du 3 au 25 Avril 1766, deux Navires étrangers pour Dantzick, chargés de marmites de fer peſant 16650 livres, de 31 poinçons, 4 bariques, 15 feuillettes, 24300 bouteilles de vin, 600 liv. de carreaux de verre, 4 caiſſes de meubles 1880 liv. de fayence, 224 bottes de vaude, 5 caiſſes de mercerie mêlée, 6 monts de plâtre, 1 berline, des harnois de chevaux, 110 liv. de moutarde, 60 bouteilles de liqueurs, 65 paniers de verre à vitres, 7600 liv. de café; 1 pour Elzeneur & Copenhague avec un ſemblable chargement & des livres, des arbres fruitiers, des toiles & mouchoirs de coton, des draps de laine & de l'indigo; 1 pour Peterſbourg avec du vin, des liqueurs, de la poudre à poudrer, des étamines de laine, 36 caiſſes & 200 livres de mercerie mêlée, des confitures, du papier & du coton filé; pour la Suéde, chargé à peu près de même; 5 pour Roterdam & Amſterdam; dont la charge en total conſiſtait en une diligence, 1 paire de harnois de chevaux à boucles dorées, 63 monts de plâtre, 86 mannes de chardon, 4801 liv. de Siamoiſe & mouchoirs de coton, 2606 liv. d'étofe, au 1 quart & 1 ſeiziéme de ſoie, 1529 liv. d'étofe de laine, 20 liv. de velours de coton, 3014 bottes de vaude, 18 caiſſes de

meubles, 7000 liv. de chataignes, 11880 liv. de fayence, 2755 liv. de glaces de la manufacture royale, 2 foyers argentés, 24 marcs de vaiſſelle d'argent, 2 pendules, 4482 bouteilles de vin, 32 paquets de billets de lombards de 1000 chaque, 1 caiſſe de modes, 4 groſſes, 15 douzaines de parchemin neuf, 510 paniers de verre à vitres, 50 liv. de verres à boire, 325 liv. d'huile de noix, 4 caiſſes de ſoierie & mercerie, 362 liv. de pelleterie & peaux de lapin, 1 caiſſe, 4 bouts de tabac de la ferme, 510 douzaines de couteaux & de ciſeaux, 162 bouteilles de liqueurs, 1 caiſſe de confitures, 66 groſſes d'épingles, 22 groſſes de corde de boyau, 2225 l. de tourneſol apprêté, 8 douzaines de têtes à coeffer, 660 liv. de fromage de gruyere, 2650 liv. d'indigo, 48 muids de terre à pot, 85 liv. de fil à coudre, 150 liv. de toile de lin, 790 liv. d'étain travaillé; 2 pour Liſbonne avec 112 marcs de vaiſſelle d'argent, 318 liv. d'étain travaillé, 6405 liv. de fayence, 200 groſſes de couteaux, 8000 liv. de fer en bottes, 273 groſſes d'épingles, 1 caiſſe de meubles, 4 caiſſes, 1 balle de livres, 2 caiſſes de montures de paraſſols, 9631 liv. de draps & d'étofes de laine, 3 caiſſes, 1433 liv. de mercerie, 5 douzaines de peaux de veau corroyées, 202 coupons de cuirs de vache, 1 caiſſe de tabac de la ferme, 175 liv. de confitures, 1 caiſſe de demi-caſtors; 1 pour Cadix & 1 pour Bayonne avec à peu près la même charge que les deux derniers.

Il eſt de plus ſorti du Port de Rouen du 4 au 22 Avril 33 bâtimens pour divers ports de France, & quelques-uns pour d'autres Ports Étrangers avec du bled, du ſeigle & de la farine dont on donnera la quantité à l'ordinaire ſuivant.

Du Havre, *le* 1^er^. *Mai* 1766.

Départ *de Navires.*

Le 23 Avril 1766, le Navire les *Deux Sœurs* Capitaine *Morin*, a mis à la voile pour la Martinique, chargé de bœuf, de beurre, de chandelle, de lard, de farine, de cloux, de ferremens, de meules à Taillandier, de feuillard, de poudre, de goudron, de mercerie & de clincaillerie.

Arrivée *de Navires.*

Il eſt entré dans ce même Port du 26 au 30 Avril 1766, 11 bâtimens Français & Étrangers, ſçavoir, le *Jeune Jacob*, Capitaine *Daniel Meyer*, & la *Jeune Elje*, Capitaine *Gerbrand Sybrands*, tous deux Hollandais, venant l'un de Hambourg, & l'autre de S^t^. Malo, & tous les deux en charge, le premier pour Hambourg & le ſecond pour Roterdam; le *Bel*, Capitaine *Jean Gemme*, Écoſſais; & l'*Agnès*, Capitaine *Jn. Robinſon*, Anglais, venant tous deux de Glaſcouw avec 342 boucauts de tabac; l'*Unité*, Capitaine *Morris Clarke*, & la *Charmante Poly*, Capitaine *Parker*, Anglais tous deux, & venant de Cheſter avec 1751 ſaumons de plomb; le *Chardon*, Capitaine *Johannes Jans Bakker*, Hollandais; & l'*Orange*, Capitaine *Ralph Eliot*, Anglais, venant l'un d'Amesfoort, chargé de 200 paniers de tabac en feuilles, & l'autre de Liverpool avec 337 boucauts de tabac; les *Deux Freres*, Capitaine *Maillard*, de Boulogne, venant d'Alicante & de Cadix chargé de 314 balles de ſoude, 11 futailles de pouſſe de ſoude & de pluſieurs caiſſes & barils de vin & de jambons; le *Gave*, Capitaine *Scipion*, venant de Breſt, chargé de bois de conſtruction; la *Bonne Société*, Capitaine *Jean Molley*, du Havre, venant de Dunkerque, chargé de lin & de dames Jeannes vuides; l'*Heureux Retour*, Capitaine *Edouard Purche*, Anglais, de relâche au Havre pour Honfleur, chargé de farine.

CHANGES.

M. 1766.	*Lundi 5.*	*Mar. 6.*	*Mer. 7.*
Amſterdam.	55 ½ . .	55 ½ . .	55 ½ . .
Londres. .	32 . . .	32 . . .	32 . .
Hambourg.	173 ¾ . .	173 ¾ . .	173 ¾ . .
Madrid. .	15 4 6. .	15 4 6. .	15 4 6. .
Cadix. . .	15 2 . .	15 2 . .	15 2 . .
Livourne. .	96 ¼ . .	96 ¼ . .	96 ¼ . .
Lyon, P. .	½ à 3 8^e^ p.	½ à 3 8^e^.	½ à 3 8e.

§. II.

RÉFLEXIONS *sur quelques branches de commerce, & moyens de les améliorer.*

La derniere guerre a porté trois coups funeſtes à notre commerce.

1°. Elle a détruit nos Navires.

2°. A fait périr nos Matelots.

3°. A introduit le commerce étranger dans nos Colonies.

L'induſtrie de la nation, ſon activité, ſa conſtance dans les plus grands malheurs, ont réparé le préjudice que la guerre avait cauſé; mais le trop grand empreſſement à envoyer une quantité conſidérable de Navires, a ſubſtitué au premier mal un ſecond également funeſte. Les Capitaines ſe ſont trouvés contraints de charger à des conditions déſavantageuſes pour ne pas ſe conſumer en frais immenſes qu'un long ſéjour entraine à ſa ſuite. Les dettes qui reſtaient à acquitter aux Anglais, & dont ſous différens prétextes, ils n'ont que trop prolongé la fatale durée, ont donné lieu à des importations frauduleuſes de proviſions de toutes ſortes d'eſpèces & de marchandiſes de leurs manufactures.

Les denrées de nos Colonies recherchées par les deux nations, ont été pouſſées à un prix conſidérable. Arrivées en France elles ſe ſont trouvé vendues déſavantageuſement. Les Sociétés naiſſantes, hors d'état de ſe ſoutenir par leur peu de ſolidité, ont été écraſées par un échec inattendu. Les maiſons les mieux fondées ſe ſont découragées. Il a réſulté de la longueur des voyages une perte conſidérable dans les capitaux, une deſtruction de Matelots très-préjudiciable pour une navigation qui renaît pour ainſi dire de ſes cendres.

Pour remédier aux inconvéniens que l'on vient d'expoſer, on croit devoir approfondir les raiſons qui ont accoutumé les Inſulaires au commerce Anglais, que la reſtitution de nos Colonies ne rendait plus en apparence praticable. Il eſt aſſez difficile de ſe perſuader que des Habitans qui ſe ſont trouvés réduits à la famine par une nation rivale, preſqu'auſſitôt la ſignature du traité, perdent le ſouvenir des maux qu'ils ont éprouvés, au point d'entretenir des intelligences avec un ennemi à peine reconcilié. Cette conduite révoltante eſt contraire au patriotiſme qui porte tout bon Français à faire fleurir le commerce de ſa nation.

La prohibition du taffia en France, pour être renvoyé à l'Étranger, a fomenté cette liaiſon criminelle, & l'intérêt perſonnel a prévalu ſur le bien général.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

FINANCES.

§. I.

DE LONDRES, *le 26 Avril 1766.*

Actions ſur le Gouvernement & ſur les Compagnies.

ANnuités réduites en 1751 à 3 p $\frac{0}{0}$ 88 $\frac{1}{4}$ — conſolidées par Georges II. & Georges III. d°. 89 $\frac{1}{4}$; — 1726, d°. 87 $\frac{1}{4}$ — 1756, 3 $\frac{1}{2}$ p $\frac{0}{0}$ 92 $\frac{1}{2}$; — 1758, d°. 93 5 8^{e}. — 1760, 4 p $\frac{0}{0}$, 101 3 8^{e}. — 1763, d°. 100 $\frac{1}{4}$; — Marine, 1763 d°. 100; — 1765, ann. à 3 p $\frac{0}{0}$; — d°. tontine; — d°. billets de loterie, 11 ℔ 5 ß; — d°. *omnium* $\frac{3}{4}$ p $\frac{0}{0}$; billets des vivres de la Marine, d°. 2 $\frac{1}{8}$.

Longues Ann. non-rachetables ſur le pied de 4 p $\frac{0}{0}$, 27 $\frac{1}{4}$ à 3 8^{e}. — banque, 5 p $\frac{0}{0}$ 133 — Comp. du Sud, 3 $\frac{1}{2}$ p $\frac{0}{0}$ 102 $\frac{1}{2}$; — anc. ann. de cette Comp. 3 p $\frac{0}{0}$; — nouvelles d°. 88 $\frac{1}{8}$ à $\frac{1}{4}$; — 1751 d°. 88 $\frac{1}{8}$; — Comp. des In. 6 p $\frac{0}{0}$, 180 à 179; — ſes ann. 3 p $\frac{0}{0}$, 85 3 8^{e}. à $\frac{1}{2}$ — billets de l'Inde 5 p $\frac{0}{0}$, 23 à 24 ß.

D'AMSTERDAM, *le 24 Avril 1766.*

Effets publics.

Actions de la Comp. Hol. des Indes Or. 570 $\frac{1}{2}$; — d°. de la Comp. Hol. des Indes Oc. 35 $\frac{3}{4}$; — d°. de la Banque d'Ang. 136 $\frac{1}{2}$; — d°. de la Comp. Ang. des Indes Or. 168 $\frac{1}{4}$; — d°. de la Comp. de la M. du S. 103 $\frac{1}{8}$; — ann. à 4 p $\frac{0}{0}$, 1760, 103 $\frac{3}{4}$; — conſolidées à 3 p $\frac{0}{0}$, 89 7 8°.

§. II.

ARRÊT DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI,
Du 31 Juillet 1765,

Qui ordonne que François Hacquin ſera mis en poſſeſſion & jouiſſance des Droits, Octrois & Impoſitions ou Sommes fixes, employées dans les États du Roi, ou aſſignées ſur les revenus d'aucunes Villes, Bourgs & Communautés, à compter du 1er Janvier 1768.

AUTRE du 21 Octobre 1765, qui ordonne que ſur celui du 30 Juillet 1765, en forme de réſultat, portant bail ou adjudication au profit de François Hacquin; de même que ſur l'Arrêt du 31, portant que ledit Hacquin ſera mis en poſſeſſion dudit bail, toutes lettres néceſſaires ſeront expédiées.

AUTRE du 15 Février 1766, qui permet dans toute l'étendue du Royaume, de fabriquer des Porcelaines à l'imitation de la Chine, tant en blanc que peintes en bleu & blanc, & en camayeu d'une ſeule couleur, & qui confirme les priviléges de la Manufacture royale de porcelaine de France.

AUTRE du 21 Mars 1766, pour faire porter dans les différens Conſeils du Roi, les affaires qui ſe portaient dans les Conſeils du Roi de Pologne.

AUTRE du 24 Mars 1766, qui regle le payement des Amendes encourues par les Parties qui ſuccomberont dans leurs appels au Conſeil de Sa Majeſté.

ARRÊT DE LA CH. DES COMPTES, du 25 Mars 1766, portant réglement ſur la forme des quittances qui ſeront fournies aux Payeurs des Rentes, à commencer du 1^er. Janvier 1766, pour les rentes ſujettes à la retenue du dixiéme.

ÉDIT DU ROI, donné à Verſailles au mois de Mars 1766, qui ordonne la fabrication de ſix cents mille marcs de cuivre, en ſous, demi-ſous & liards, à la monnoie d'Aix.

ARRÊT DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI, du 8 Avril 1766, portant prorogation juſqu'au 1^er. Juillet prochain, du delai accordé par l'Arrêt du 30 Décembre dernier, aux créanciers de l'Hôpital de Saint Joſeph-de-la-Grave de la Ville de Toulouſe, pour la remiſe de leurs titres de créance.

AUTRE du 9 Avril 1766, qui nomme le ſieur Bourgeois, pour pourſuivre la reddition des comptes des Corps & Communautés, ainſi que le recouvrement des reliquats de ces comptes.

AUTRE du 11 Avril 1766, concernant le rembourſement des Reconnaiſſances données en échange des billets de la Loterie royale établie par l'Arrêt du 11 Novembre 1755, ſortis à la derniere ſéance du tirage fait au mois de Janvier 1765.

AUTRE du 13 Avril 1766, qui fixe la ſomme à laquelle ont monté les dettes des départemens de la Guerre, de l'Artillerie, du Génie, de la Marine & des Colonies, liquidées en vertu des Arrêts du Conſeil des 25, 29 Août, 1^er. Septembre 1765, & 5 Janvier 1766.

Paiemens des rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiement de Mai.
De la Rue fils,	6^e.	L.	10
Reynal,	10^e.	L.	10
De Pigis,	11^e.	L.	10
Streck-Caſtelle,	12^e.	M.	10
Clouet,	19^e.	J.	10
De la Rue,	22^e.	M.	10
Amyot,	23^e.	L.	10
Caron,	28^e.	J.	10
Bardin,	36^e.	J.	10

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS

Mai. 1766.	*Lundi* 5.	*Mardi* 6.	*Mercredi* 7
Ac. des Indes. .	1355	1352 ½ . . .	1352 ½ 50
Emp. de la Com.	. . . . .	414	414 . .
Prom. à 5 p ⅌. .	. . . . .	17 2^m 17 ½ 3^m	16 ½ 16 .
Prom. à 4 p ⅌. .	37	37	. . . .
Ac. des Fermes.	995 92 ½ . .	992 ½ 95 . .	995 . .
Amortiſſement.	. . . . .	. . . . .	12 . .
2 ſ. p. l. du Dix.	11 ½ 12 . .	. . . . .	. . . .
3^e. Loterie. .	23	23. 13^e. 28 .	23 . .
Annuités. . .	428	428	428. 29.
Coup. d'An. .	82 ½	82 ½	82 ½ . .
Emp. de 50 mil.	19. 20 ½ 4^m .	19	19. 20 ½ 4^m
Emp. de 30 mil.	24 ½	24 ½	24 ½ . .
Col. 1759. . .	. . . . .	. . . . .	23 . .
Canada. . .	31 32. 2^m . .	31. 30 ½ 32. 2^m	30 ½ 32 ½ 3
4^e. L. Epoques.	18	18. 10^e. 22. .	18 9^e. 22
Nouette. . .	23½ 23. 2^m. 24 5^m. 25	23. 23 ½ 23. 4^m 24½	23. 23 ½ 2^m
CONTRATS.			
Sur la Ville. .	. . . . .	. . . . .	. . . .
Bretagne. . .	. . . . .	. . . . .	. . . .
3 p⅌ ſur les Cui.	49 ½	. . . . .	. . . .

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere.

A Paris, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont S^t. Michel.

GAZETTE *DU COMMERCE*,
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1766. Du Samedi 17 Mai.

AGRICULTURE.

§. I.

Extrait des Papiers Anglais.

Sur les laines de la Floride.

IL n'y a pas long-temps que j'ai remarqué qu'il avait été dit qu'on avait aporté à Londres une certaine quantité de laine de la floride, dont la qualité a été jugée aussi belle que celle d'Espagne. Je ne doute point, eu égard à la chaleur du climat, que la laine qui est produite dans l'une & l'autre Floride ne puisse être aussi belle & même plus belle que celle d'Esp^e. mais je ne crois pas que l'une & l'autre de ces Colonies puissent nous en fournir une grande quantité; & quand elles le pourraient, je ne sçais si le fret d'une denrée d'un prix aussi bas & aussi volumineux, serait fort avantageux pour ce Royaume. Les Français vendent à meilleur compte que nous leurs manufactures de laine dans la plupart des marchés de l'Europe & dans ceux même des autres parties du monde. On peut connaître l'étendue de leur commerce de laine d'après les provisions de cette matiere premiere qu'ils tirent des autres pays, jointes à toutes celles de leur propre production. Nous sçavons qu'ils en prennent beaucoup d'Angleterre & d'Irlande qui les aident à travailler la leur, & qu'ils en importent aussi de plusieurs pays méridionaux. La plus grande partie de cette laine est exportée d'Espagne. Ils ont aussi tout ce qu'on peut tirer de la côte de Barbarie, excepté de l'État d'Alger. Les Français enlevent donc presque toute la laine de la partie d'Afrique, & peut-être aussi ont-ils une grande partie de celle d'Alger, ou bien ce sont les Hollandais qui l'enlevent, car nous sçavons que nous n'en voyons point venir en Angleterre. Les manufactures des Français en ce genre se sont considérablement étendues, & nous ne devons attribuer la perte que nous avons faite de cette branche de commerce dans toutes les parties du monde qu'au bas prix de la main-d'œuvre des Français, d'où suit nécessairement la faculté qu'ils ont de vendre à meilleur marché que nous.

Prix *du quintal de Laine pendant le mois de Mars dans les Généralités de*

Dijon, brute, depuis 46 jusqu'à 150 ℔; filée, depuis 84 jusqu'à 300 ℔; — *Alsace*, brute, depuis 67 ℔ 14 ß jusqu'à 120 ℔; filée, depuis 161 ℔ 9 ß jusqu'à 250 ℔; — *Bretagne*, brute, depuis 80 jusqu'à 165 ℔; filée, depuis 175 jusqu'à 460 ℔; — la *Rochelle*, brute, depuis 84 jusqu'à 100 ℔; filée, depuis 150 jusqu'à 190 ℔; — *Pau*, brute, depuis 25 jusqu'à 162 ℔ 10 ß; filée, depuis 70 jusqu'à 275.

Prix *du quintal de Lin pendant le mois de Mars dernier dans les Généralités de*

Dijon, commun, depuis 60 jusqu'à 100 ℔; fin, depuis 80 jusqu'à 150 ℔; — *Alsace*,

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France